



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

**Le 1er avril 2026**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **premier jour du mois d'avril de l'an deux mille VINGT-SIX**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Lemay, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

### 1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Jean-Pierre Berger procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

26-04-001

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Un ordre du jour a été publié le 31 mars 2026, les sujets suivants sont ajoutés :

7.4 Demande de permis pour la construction d'un garage au 44 chemin Chanel (PIIA-3)

7.5 Demande de permis pour l'aménagement d'une entrée charretière dans une zone de pente forte au 65 Arrow Head (PIIA-4)

10.4 Adoption et dépôt du règlement 504-édicant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead

Le sujet suivant est reporté : 12.1 Dépôt règlement 506-2026

***Il est proposé par Mario Cantin***

***Il est résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ

26-04-002

### 3. Adoption des procès-verbaux

***Il est proposé par Brian Wharry***

***Il est résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance du 4 mars soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

**4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

### 7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de février dernier est déposé aux membres du conseil.

#### 7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de février est déposé aux membres du conseil.

26-04-003

#### 7.3 Demande auprès de la MRC de modifier le schéma d'aménagement

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1), il appartient à la MRC de déterminer les grandes affectations du territoire;

**ATTENDU QUE** c'est en 2013, par son règlement 11-13, que la MRC de Memphrémagog a modifié son schéma (no 8-98), en conformité avec l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, du Québec (ch.P-41.1), afin de créer un ensemble d'affectation appelé « îlot déstructuré » et ayant eu pour effet notamment, de limiter les activités d'élevage s'y trouvant;

**ATTENDU QU'**en 2021 des échanges entre la MRC, la municipalité et les propriétaires démontrent qu'il était convenu que le nouveau schéma (16-23) tiendrait compte du fait d'exclure cette partie de la propriété située en « îlot déstructuré » au profit de l'affectation agroforestière dans laquelle se trouve l'autre partie de la propriété;

**ATTENDU QUE** divers changements administratifs, tant du côté de la MRC de Memphrémagog que du côté de la Municipalité, au cours de cette période, semble avoir joué un rôle dans le suivi de ce dossier;

**ATTENDU QU'**avec plus de 35 ha., la propriété possède une superficie respectable comme propriété agricole et que celle-ci est déjà partiellement exploitée à des fins d'élevage d'animaux, mais ne peut maintenant connaître l'expansion désirée par les occupants;

**ATTENDU QUE** la municipalité vient tout juste de mettre en vigueur son nouveau Plan d'urbanisme (487-2025), en ayant des objectifs pertinents à la situation ici évoquée, tels :

- Favoriser un dynamisme agricole, notamment sur les terres de dimension réduite;
- Planifier l'aménagement du territoire en réduisant certains obstacles à la production agricole.

***Il est proposé par Thérèse McCutcheon  
Il est résolu***

**QUE** le conseil demande à la MRC de Memphrémagog, de modifier le schéma (SADD, R.16-23), afin de retirer la propriété du 1861, ch. Fitch Bay



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

de l'aire d'affectation Îlot déstructuré et de l'inclure entièrement à l'aire d'affectation agroforestière adjacente.

ADOPTÉE

26-04-004

### **7.4 Demande de permis pour la construction d'un garage au 44 chemin Channel (PIIA-3)**

**Attendu que** l'emplacement projeté est plat et ne nécessite pas de déboisement et peu de remaniement des sols;

**Attendu que** les travaux proposés n'affectent pas l'intégrité des milieux naturels;

**Attendu que** la construction satisfait les critères favorisant l'atteinte de l'objectif du PIIA-3

***Il est proposé par Brian Wharry***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal accepte la demande et autorise le service d'urbanisme à délivrer le permis conditionnellement au respect de l'ensemble des autres règles applicables

ADOPTÉE

26-04-005

### **7.5 Demande de permis pour l'aménagement d'une entrée charretière dans une zone de pente forte au 65 Arrow Head (PIIA-4)**

**Attendu que** l'intervention est planifiée de manière à diminuer l'empiètement en zone de pente forte en contournant les zones de pente très forte;

**Attendu que** le chemin est réalisé en biais, ce qui permet une meilleure gestion des eaux de ruissellement;

**Attendu que** la largeur de la bande de roulement est réduite au minimum;

**Attendu que** l'implantation est adaptée à la topographie du terrain;

***Il est proposé par Johanne Fradette***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal accepte la demande et autorise le service d'urbanisme à délivrer le permis conditionnellement au respect de l'ensemble des autres règles applicables

ADOPTÉE

## **8. ENVIRONNEMENT**

## **9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

### **9.1 Avis de motion concernant le ponceau 2416**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Andrew Phaneuf qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt visant à autoriser des travaux de remplacement du ponceau no 2416, situé sur le chemin Fitch Bay, ainsi que le financement de ceux-ci, pour un montant de 250 000\$.

Ce règlement est requis en raison de l'état de détérioration avancée du ponceau, compromettant son intégrité et la sécurité des usagers de la route, et afin de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉ

26-04-006

### **9.2 Achat de barrière de sécurité pour signaleurs**

**ATTENDU QUE** le département de voirie doit s'équiper de barrières de signaleur sur attelage;

**ATTENDU QUE** la compagnie Goliath à déposer une soumission pour 2 barrières pour un montant total de 10 104.67\$;

***Il est proposé par Thérèse McCutcheon  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat des équipements au montant de 10 104.67 \$;

**QUE** le montant de la dépense soit prélevé à même le poste budgétaire 02 32000 725.

ADOPTÉE

26-04-007

### **9.3 Octroi de contrat pour la tonte de pelouses**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assurer l'entretien et le bon fonctionnement de ses infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite procéder à l'octroi d'un contrat pour l'entretiens des pelouses des immeubles municipaux;

**ATTENDU QUE** l'administration à procéder à un appel d'offre;

***Il est proposé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil octroie un contrat à Entretien Paysager Scott pour un prix de 18 740,93\$ taxes incluses, et autorise l'administration à signer le contrat au nom de la municipalité.

**QUE** le montant de la dépense soit prélevé aux postes budgétaires 02 320 21 521 et 02 320 17 521.

ADOPTÉE

26-04-008

### **9.4 Octroi de contrat pour réparer les barrières du sentier Panorama**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assurer l'entretien et le bon fonctionnement de ses infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite procéder à l'octroi d'un contrat pour la réparation de la barrière du sentier Panorama;

**ATTENDU QUE** l'administration à procéder à un appel d'offre;

***Il est proposé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil octroie un contrat à Soudure Roy 9053-2524 Québec Inc. pour un prix de 4 541.51\$ taxes incluses, et autorise l'administration à signer le contrat au nom de la municipalité.



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le montant de la dépense soit prélevé à même le poste budgétaire 02 70150 522.

ADOPTÉE

### 10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

26-04-009

#### 10.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé par Mario Cantin*

*Il est résolu*

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de mars, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de mars conformément à la liste approuvée;

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Total des comptes payés :   | 260 210.52\$ |
| Total des comptes à payer : | 457 545.40\$ |

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires et allocation des dépenses pour le mois mars 2026, pour un montant de 62 518.65 \$.

ADOPTÉE

26-04-010

#### 10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général et du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de mars, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la direction: 0\$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 3161.26\$

26-04-011

#### 10.3 Octroi de contrat pour du soutien au Greffe

**ATTENDU QUE** le département du greffe a besoin d'être mis à jour;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'octroyer un contrat pour palier à ce besoin;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une offre de service de STAT-Gestion municipale;

*Il est proposé par Brian Wharry*

*Il est résolu*

**QUE** la municipalité du Canton de Stanstead retienne les services professionnels de la firme de STAT-Gestion municipale, par l'entremise de Mme Anne Turcotte, pour un maximum de cent (100) heures;

**QUE** le maire et le directeur général greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services;

**QUE** la direction générale soit autorisée à prolonger l'entente, le cas échéant, dans les limites prévues par la loi et les crédits budgétaires disponibles, sans excéder les seuils applicables en matière de gestion contractuelle;

**QUE** le montant de la dépense soit prélevé à même le poste budgétaire 02 13000 140.



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

26-04-012

**10.4 Adoption et dépôt du règlement 504-2026 -édicant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été annoncé à une séance antérieure;

**ATTENDU QUE** le conseil doit mettre à jour le code d'éthique et de déontologie des élus;

***Il est proposé par Mario Cantin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil dépose le projet de règlement 504-2026;

**QUE** les citoyens intéressés peuvent se procurer une copie du projet de règlement auprès de l'administration

ADOPTÉE

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

REPORTÉ

**12.1 Dépôt du projet de règlement 506-2026 concernant la vitesse dans certaines voies de circulation**

**13. LOISIRS ET CULTURE**

26-04-013

**13.1 Résolution concernant la politique Municipalité Amie Des Aînées (MADA)**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite favoriser la qualité de vie des aînés sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la politique Municipalité Amie des Aînés vise à adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés;

***Il est proposé Thérèse McCutcheon  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte la politique municipale des aînés tel que déposée, ainsi que le plan d'action MADA;

ADOPTÉ

26-04-014

**13.2 Octroi de contrat pour la gestion des rampes de mise à l'eau**

**ATTENDU QUE** la municipalité a octroyé un contrat à la compagnie 9101 5438 Québec inc, nommé Marina Fitch Bay, pour effectuer les services en lien avec la station de lavage et les descentes de bateaux situées au parc Forand et au Carré Copp, pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait renouveler l'entente pour la saison 2026;

**ATTENDU QUE** le montant de l'offre de service soumis par la Marina Fitch Bay est de 123 240,00 \$ pour la gestion de la station de lavage et des descentes de bateaux pour l'année 2026;



## Municipalité du Canton de Stanstead

N° de résolution  
ou annotation

***Il est proposé par Thérèse McCutcheon***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil octroi le contrat de gestion à la compagnie 9101 5438 Québec inc, aussi appelé Marina Fitch Bay, au montant de 123 240,00 \$ pour la gestion de la station de lavage et des descentes de bateaux pour l'année 2026.

**QUE** le conseil mandate le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat relatif à la gestion de la station de lavage et des rampes de mises à l'eau pour la saison 2026.

**QUE** le montant de la dépense soit prélevé à même le poste budgétaire 02 70140 419.

ADOPTÉ

26-04-015

### **13.3 Adhésion au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** le tarif d'abonnement annuel est de 100\$;

***Il est proposé par Marie-Josée Filteau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 100,00\$ pour adhérer au CSLE;

**QUE** le conseil nomme l'agente communautaire, Mme Kimberley Withworth comme représentante de la municipalité auprès de cet organisme;

**QUE** le montant de la dépense soit prélevé à même le poste budgétaire 02 70150 341.

ADOPTÉ

14. VARIA

15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

26-04-016

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par Johanne Fradette à 20h11.

\_\_\_\_\_  
**M. Jean-Pierre Berger**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**M. François Lemay**  
Directeur général et greffier-trésorier